



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Dossier 9 | 2007

Inégalités écologiques, inégalités sociales

D'un paysage ostentatoire aux inégalités invisibles : une illustration en milieu de montagne aride au Chili

Yveline Poncet, Tchansia S. Koné, Héctor F. Reyes et Yann Reinette



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/3445>

DOI : 10.4000/developpementdurable.3445

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Yveline Poncet, Tchansia S. Koné, Héctor F. Reyes et Yann Reinette, « D'un paysage ostentatoire aux inégalités invisibles : une illustration en milieu de montagne aride au Chili », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 | 2007, mis en ligne le 29 avril 2007, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/3445> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.3445

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

D'un paysage ostentatoire aux inégalités invisibles : une illustration en milieu de montagne aride au Chili

Yveline Poncet, Tchansia S. Koné, Héctor F. Reyes et Yann Reinette

- 1 Le terme *inégalités* – et ses corollaires exprimés en termes d'injustice, de choix, d'évaluation – renvoie aux arguments et aux politiques sociales débattus dans le monde latino-américain et systématiquement transcrits en termes de *propriété* : propriété du sol, propriété de la maison. L'évaluation de l'inégalité implique un point de vue moral sur ce que doit être une société « bonne » ou « juste » (Van Parijs, 1991). John Rawls (1971), en se focalisant sur les « biens premiers » (comprenant des ressources comme le revenu, les bases sociales de la dignité personnelle etc.) retient l'emprise des individus sur les ressources comme espace privilégié de l'évaluation. Un important problème naît alors du choix des critères d'évaluation et en particulier de l'inégalité des revenus prise comme centre d'intérêt principal. Des focalisations différentes peuvent être retenues, qu'il s'agisse des libertés, des droits, des ressources, des biens premiers, des utilités, etc. Amartya Sen (2000) pose le problème différemment, en se demandant sur quoi porte l'égalité. Son approche du bien-être par la *capabilité* transfère le centre d'intérêt depuis les moyens vers les fonctionnements, ce qui a l'avantage de prendre en compte un principe d'efficacité. Le concept de *capabilité*, dont tel dispose pour réaliser des *fonctionnements*, nous donne un point de départ pour aborder l'étude des modes d'organisation de la société. Cette démarche nous apporte un changement de perspective qui nous permet de mieux saisir la problématique de la pauvreté.
- 2 A l'échelle de la Quatrième Région du Chili (Région de Coquimbo : 40 579 km², 603 210 habitants en 2005), la *résolution des inégalités* est appelée *réduction de la pauvreté* par les pouvoirs publics centraux, ce qui n'est pas la même chose : on précise à cette occasion que le Chili n'est pas un Etat administrativement, ni politiquement décentralisé ; sa géographie physique « insolente » (entre tropique et cercle polaire, entre glaciers montagnards et niveau de la mer) va peser *a priori* sur toutes les perceptions et toutes les

interprétations de la place de l'homme dans ces milieux : sur son *écologie*. Mais notre intention est de ne pas céder au déterminisme simpliste qui déduirait directement une inégalité sociale d'une inégalité paysagique. La notion même de ressource renvoie d'abord à une disparité davantage qu'à une inégalité, à la répartition spatiale de cette ressource et des composantes de son exploitation. L'articulation entre le milieu naturel et la société locale peut certes être soulignée par la rente foncière. Comme mécanisme d'optimisation de l'usage de l'espace productif (Jollivet, 2001), cette articulation ne nous paraît pas « simplement » applicable à la vallée du Limari : l'histoire agraire, dans laquelle a persisté un modèle latifundiaire et oligarchique jusqu'il y a peu¹, pèse toujours sur les valeurs sociales attribuées à la terre. La nature de la propriété influence l'accès à la richesse, c'est-à-dire à la capacité d'investissement productif et à la reconnaissance sociale. C'est pourquoi nous compléterons notre grille de lecture par les conséquences de l'économie libérale sur l'accès – et plus précisément sur le non accès – à la ressource de base de la production (la terre, le sol) et à l'objet-habitat (la maison). Enfin, nous n'oublierons pas que l'histoire et l'évolution de l'*installation* humaine (ce que nous entendons par *écologie*: habiter, fréquenter, s'abriter et produire) dans la région sont étroitement liées aux techniques et aux technologies de l'irrigation.

- 3 La problématique de l'égalité pose un problème méthodologique dès lors que l'histoire du peuplement, les conditions du milieu, les techniques, la propriété de certains biens, les origines culturelles et sociales, c'est-à-dire les circonstances externes, engendrent une discordance des inégalités. C'est en définitive à l'organisation sociale qu'il convient de s'intéresser pour comprendre cette problématique, compte tenu de la diversité et de la multiplicité des variables en fonction desquelles l'inégalité peut être étudiée. Plusieurs directions de réflexions illustrées vont traverser cette lecture. La première est orientée par les niveaux d'organisation structurels : les attentes et les actions en termes de politiques sociales ne s'expriment pas de la même manière à l'échelle du continent – que nous ne traiterons pas ici –, à celle de l'Etat chilien et à celles – locales – de la région et de ses subdivisions administratives (provinces, communes, districts), non plus qu'à celle des unités foncières (propriétés privées communautaires, propriétés privées individuelles, propriétés privées entrepreneuriales). La seconde direction est orientée par les politiques publiques du développement rural chilien, qui cherchent depuis les années 1960 à équilibrer, en termes démographiques, juridiques, économiques, le monde rural (qui représente 15% de la population nationale) et le monde urbain (85 %), c'est-à-dire à réparer l'appauvrissement des campagnes et à lutter contre l'exode rural. Il y a là encore une contradiction puisque les systèmes de production ruraux les plus « pauvres » (mais sur quels critères ?) sont aussi ceux qui sont progressivement marginalisés par les lobbies technologiques, financiers et commerciaux. Enfin, la géographie spontanément visible dans les paysages nous permet de souligner les deux systèmes de production : l'agriculture irriguée à haute productivité pour l'exportation dans les vallées de la moyenne montagne, le pastoralisme et l'agriculture pluviale sur les interfluves, les pentes et autres zones difficilement irrigables, voire non irrigables.
- 4 C'est volontairement que nous n'allons aborder ici le problème de l'eau que de façon occasionnelle et sans en développer les dimensions environnementales, techniques, sociales, historiques et juridiques complexes : un parallèle « eau » à ce que nous précisons ici à partir de la propriété du sol reste à écrire. Le travail d'Alvarez (2005) sur l'eau dans le bassin versant du Limarí en constitue une approche générale.

- 5 L'aridité et l'altitude (c'est-à-dire le froid) constituent en Quatrième Région du Chili des conditions contraignantes à la présence de l'homme et à ses activités de production, mais ils ne constituent pas réellement des facteurs limitant : les sociétés ont eu les moyens de s'y adapter par l'organisation adéquate de leur territoire et par l'usage de ressources complémentaires en fonction des saisons et des sites géographiques. Les disparités du milieu naturel s'inscrivent dans les grandes lignes du paysage : la haute altitude froide à végétation steppique et le fond de vallée tempéré et verdoyant. Or la continuité hydrographique nous montre immédiatement que c'est grâce à la grande superficie des bassins d'altitude, enneigés en hiver, que tout l'aval peut être alimenté en eau ; c'est de la haute montagne « vide » que dépend la richesse des basses vallées. Cette opposition est confirmée, voire accentuée, par les systèmes de production et la visibilité des habitats humains qui leurs sont associés² : la montagne nue, apparemment déserte pendant une partie de l'année, non artificialisée, peu construite ; la vallée irriguée, cultivée, habitée, construite, sous forme d'agglomérations villageoises, d'infrastructures de communication et d'irrigation. Le jugement et l'opinion interviennent alors, avec la force que leur donne l'autorité administrative, politique et urbaine : la montagne pauvre et la riche vallée, les pauvres montagnards et les riches arboriculteurs.
- 6 Cette dichotomie attire l'attention, d'abord par sa visibilité, son « évidence » trop apparente dans le paysage. Ensuite l'excès de sa clarté et la suspicion que de nos jours aucune organisation géographique n'est aussi simple (s'agissant d'un anthropo-système en partie technifié dont les éléments évoluent depuis au moins un millénaire) nous conduit à tenir compte des événements qui, dans le passé, ont modifié le rapport de valeurs entre la montagne et la vallée. La riche arboriculture de la vallée de la province du Limarí (riche en termes de valeur ajoutée à la production, de valeur foncière, d'investissements monétaires affectés aux parcelles concernées) n'a pas trente ans. Elle a été entraînée par un investissement d'une toute autre nature et à une toute autre échelle, la décision gouvernementale d'équiper la vallée d'un système d'irrigation sophistiqué, commencé en 1928 et achevé en 1980. Le fond et les basses pentes de la vallée du Limarí ont ainsi bénéficié d'une situation géographique devenue favorable (et fabriquée comme telle) à l'agriculture fruitière d'exportation promue par l'Etat : ensoleillement toute l'année, ressources en eau d'irrigation en principe illimitées disponibles toute l'année et toutes les années.
- 7 Au niveau de décision mondial (celui des entreprises agro-industrielles fruitières), les mêmes lieux ont bénéficié de la position en hémisphère austral, qui assure les débouchés de la production de contre-saison sur les marchés de l'hémisphère Nord. Comme c'est souvent le cas, la combinaison d'un milieu naturel (d'un *site*) favorable, de techniques adéquates et d'un environnement financier opportun a engendré une « rente de situation » au bénéfice des terrains (et de leurs ayants droits) situés au dessous de la cote d'altitude des barrages, entraînant une évolution des modes d'appropriation du milieu. Le secteur de la montagne, lui, n'a pas changé et l'écart de la production de richesses, en fait l'inégalité des accès à la plus-value, s'est creusée du fait de la différence, en termes d'efficacité agronomique et économique, quoique avec de grandes inégalités de détail. Des opportunités locales s'y sont ajoutées, accentuant encore les extrêmes : dans telle vallée secondaire, particulièrement bien orientée au Nord-Est, le raisin mûrit avec un mois d'avance sur les autres sites de la vallée, ce qui place les producteurs en position de décider des prix sur les marchés du Nord. A partir de 1990, l'arrivée de l'électricité à bas prix dans la région a permis aux producteurs de s'affranchir des contraintes physiques de

l'irrigation par gravité et de mettre en cultures fruitières irriguées, alimentées en eau par pompage, des superficies considérables situées au dessus de la cote topographique des canaux et des barrages : ces nouvelles parcelles ont ainsi bénéficié elles aussi de leur situation : la dichotomie entre luxuriance-richesse et nudité-pauvreté (des paysages et des producteurs) s'est ainsi accentuée, elle est aussi devenue plus visible, en partie parce que les superficies « riches » se sont agrandies (triplement en 25 ans dans l'une des vallées les plus favorables, cf. Alvarez, 2005).

- 8 Si l'artificialisation (l'irrigation sous pression remplace l'irrigation gravitaire) compense l'aridité depuis plusieurs siècles dans le *Norte Chico* chilien, elle ne compense pas l'altitude comme limite naturelle du vivant à travers trois variables : la teneur en oxygène, les températures minimales, les radiations solaires limitant les efficacités biologiques. La fructiculture irriguée que nous venons d'évoquer ne monte pas à plus de 1 500 mètres d'altitude, c'est-à-dire qu'elle ne concerne guère plus du quart de l'altitude linéaire du bassin du Limari, qui culmine à 4 800 m. Les gradients de température, et en particulier des moyennes minimales correspondent avec les gradients d'exploitation par l'homme, depuis une petite agriculture et des prairies irriguées dans le fond des vallées « hautes » (1 500 à 2 000 mètres), accompagnées par les habitats sédentaires allongés à mi-pente, jusqu'à l'élevage caprin en transhumance d'été, entre 1 800 et 4 000 mètres. Les détails de l'organisation spatiale de l'habitat, des espaces exploités et des axes de circulation (canaux et chemins) par rapport à la montagne (la pente, les interfluves et les talwegs) n'ont pas fait l'objet d'études détaillées ni systématiques dans les vallées de la Quatrième Région : cela peut expliquer en partie la permanence de l'utilisation de lieux communs et de généralisations non vérifiées.
- 9 Nous nous attachons ici à examiner la pertinence et l'applicabilité de la relation « inégalité écologique – inégalité sociale » en zone rurale, bien que les zones urbaines contribuent de façon plus importante aux statistiques de la pauvreté dans la Quatrième Région du Chili que les zones rurales. En effet, le concept relatif d'égalité/inégalité nous renvoie directement à celui, absolu, de pauvreté, tel que défini par les programmes régionaux de développement économique, et à sa visibilité politique. Si l'on se penche sur les zones rurales de la région, la pauvreté semble être liée à une forme particulière d'organisation foncière : la *communauté agricole*. Les communautés agricoles sont des associations de propriétaires communautaires, reconnues et régies par la loi, mais dont les statuts sont variables d'une communauté à l'autre : les parcelles destinées à la production agricole, d'une part, les parcelles destinées à l'habitat et à son jardin connexe, d'autre part, n'ont pas partout le même statut. Le troisième territoire de chaque communauté agricole, dévolu à l'élevage extensif, est géré de manière encore différente. Mais les communautés agricoles, au sens de l'espace dont ces associations sont propriétaires, ont toutes en commun la caractéristique d'appartenir au *secano*, la zone non irrigable.
- 10 Dans la perception du problème, une première inégalité naît par conséquent de l'existence d'une zone d'irrigation (53 000 ha dans le Limari) portant des cultures d'exportation à haute valeur ajoutée, face à une zone quinze fois plus vaste (900 000 ha) dans laquelle l'agriculture, sous 120 mm de pluie en moyenne annuelle, n'est que pluviale et donc aléatoire, et dans laquelle l'élevage ne peut être qu'extensif : les deux sont soumis à l'extrême variabilité interannuelle des précipitations. Cette inégalité peut être qualifiée d'écologique si l'on considère que l'irrigation *riego* suit les vallées et que les interfluves et autres zones de montagne sont du domaine du *secano*. Cette inégalité est également

économique puisque les revenus issus de l'exploitation du *riego* sont sans commune mesure avec ceux obtenus dans le *secano*. Enfin, elle est aussi sociale, non seulement parce que les producteurs du *secano* produisent moins à surface égale, mais aussi parce que, historiquement, ils ont eu un accès limité et difficile à la décision, au capital et à l'investissement, et parce que la représentation sociale dominante (celle des grands propriétaires individuels) les a marginalisés. Le concept d'égalité/inégalité demanderait, on le voit bien, à être davantage détaillé : l'inégalité écologique dont nous parlons ici existe aussi dans la perception que nous avons de la situation, dans la définition d'un espace de l'inégalité, de ce l'on met au centre et à la périphérie. Parallèlement, le mot écologie demande à être réfléchi et précisé en raison de son caractère polysémique et surtout parce que nous ne nous plaçons pas ici dans le système naturel : la montagne aride et apparemment non artificialisée n'est pas pour autant réductible à des « éléments naturels » (rochers, éboulis, végétation), eux-mêmes transformés par l'usage (et la consommation) qui en est faite : l'écologie et les écosystèmes sont toujours ici une éco-anthropologie et des anthropo-systèmes.

- 11 L'association systématique du *secano* aux seules communautés agricoles et à la pauvreté serait cependant abusive puisque l'irrigation existe dans certaines communautés agricoles, bien que sur des superficies limitées, et que de très grandes superficies de *secano* sont aussi constituées en grandes propriétés individuelles. Il existe donc une certaine diversité à l'intérieur de cette catégorie. L'évolution de la capacité de production dans cette zone semi-aride peut être un critère aggravant de la perception de ces inégalités via, classiquement, le concept de *dégradation* du milieu. Comme souvent en zone aride et semi-aride non irriguée, la dégradation des milieux ne fait pas de doute pour les développeurs, qui la mettent au compte de l'ignorance et de la négligence de paysans pauvres. Notons que les travaux de Pouget *et al.* (1996) montrent que le *secano* des communautés agricoles est plus dégradé que celui des autres types de tenure de la terre. Cette différence pourrait être corrélée à la localisation géographique des communautés agricoles à l'échelle de la région : les communautés agricoles localisées sur la côte montrent une végétation naturelle (pâturable) et des sols (cultivables) en meilleur état que ceux de l'intérieur des terres et de la pré-cordillère. La localisation comme critère d'inégalité écologique doit cependant être nuancée car la relation entre localisation et dégradation, à l'échelle de la province, c'est-à-dire du bassin-versant du Limari, ne se vérifie pas systématiquement à l'échelle de l'exploitation : outre certains caractères morphologiques et géomorphologiques (comme la pente) qui interviennent sans aucun doute, le type et l'intensité d'exploitation ont certainement une grande importance, notamment quand les usages du même espace et de ses ressources sont multiples et successifs. Le critère pertinent relatif à l'usage et aux conditions du milieu est par conséquent celui de *fonctionnement*. Les usagers de ces espaces ont des fonctionnements qui sont contraints par la réalité éco-anthropologique.
- 12 L'inégalité face à la dégradation des ressources de *secano* pourrait être décrite comme une inégalité de reproduction ou encore comme une dissymétrie des systèmes de production (capabilité, efficacité), ceux des communautés agricoles dans le *secano* ayant des difficultés plus importantes pour se maintenir, en dehors de toute considération sur l'innovation agraire et les techniques.
- 13 La communauté agricole n'a cessé d'être critiquée depuis sa légalisation en 1968, selon des arguments qui ont peu varié avec le temps : l'exploitation des terres de *secano* par des pratiques « archaïques » ne permet qu'une production d'autosubsistance qui engendre

pauvreté et dégradation des milieux productifs, dégradation qui réalimente la pauvreté dans un cercle vicieux. Pourtant, toutes les formes actuelles de tenure de la terre ont leurs origines dans le système colonial des *mercedes*, où la couronne espagnole donnait des terres aux conquérants, et celui des *encomiendas* qui leur donnait le droit d'asservir les populations natives vivant sur ces terres (Cortes, 2003). C'est ce système qui a donné naissance, dans les zones de *secano*, aussi bien à la *comunidad agricola*, propriété privée communautaire, qu'à l'*hacienda*, grande propriété privée individuelle (Gallardo, 2002). La question suivante se pose alors : comment à partir du système de *merced de tierra*, les dissymétries *riego/secano* et propriété individuelle/propriété communautaire se sont-elles mises en place ?

- 14 L'agriculture et l'élevage ont suivi deux voies différentes pendant l'époque coloniale. L'agriculture a toujours été tournée vers l'extérieur (les mines du Nord, le Pérou) pour se maintenir et l'irrigation a impliqué une appropriation de fait des terres. Parallèlement, l'exploitation des terres pour l'élevage n'a pas engendré de phénomènes d'appropriation aussi marqué, les frontières des terres pastorales restant peu précises jusqu'au début du XIX^{ème} siècle (Bengoa, 1988 ; Livenais et Aranda, 2003). Entre la fin de la guerre du Pacifique (en 1879) et 1929, l'agriculture connaît une période de croissance que Bengoa (1990) qualifie de développement agricole capitaliste incomplet.
- 15 C'est pendant cette période que se fait une ségrégation entre les haciendas traditionnelles d'élevage extensif ouvertes avec des limites peu précises en opposition à des exploitations multi-productives, combinant céréales, élevage et vignes notamment, employant dans les deux cas des *inquilinos*³. La transformation de l'*inquilinage* en prolétariat agricole, dans les deux premières décennies du XX^{ème} siècle, obligera les propriétaires du premier type d'*hacienda* à céder des terres à leurs *inquilinos* devenus des travailleurs salariés, mais dépourvus de capital pour payer ou mettre en valeur leurs terres. La crise fait donc apparaître des paysans indépendants et une petite agriculture familiale qui était masquée par le *latifundio* (Bengoa, *op. cit.*). En 1955, les *inquilinos* représentent encore 8 % de la population chilienne. C'est dans ce contexte que la première réforme agraire est lancée en 1962 mais c'est la deuxième réforme, en 1967, qui déclenche réellement le processus d'expropriation des terres abandonnées, mal exploitées par leurs propriétaires ou celles dont la superficie dépasse un certain chiffre⁴. C'est à cette époque que sont légalisées les communautés agricoles et la dernière étape, sous la présidence d'Allende (1971-1973), est considérée comme marquant la fin du *latifundio*, avec l'accélération des expropriations. Une nuance, cependant, à la réussite de la réforme agraire : la réorganisation des terres expropriées n'a pas conduit à une augmentation de la production agro-pastorale, qui était l'autre objectif de la réforme agraire et surtout n'a pas vu l'émergence de nouvelles structures agraires à même de remplacer le *latifundio* (Armijo et Caviedes, 1997).
- 16 A partir de 1973, sous le gouvernement de Pinochet, une contre-réforme agraire est lancée aboutissant au retour d'une partie des terres expropriées à leurs anciens propriétaires et une autre cédée à des paysans. Ces derniers, n'ayant pas de capitaux pour mettre en valeur leurs terres vont, dans certains cas les vendre à des entreprises ou à d'autres paysans qui en disposent ; à partir de 1979, le modèle dominant de la production agraire chilienne devient l'entreprise agro-exportatrice.
- 17 A partir d'une inégalité « écologique » criante, de la montagne aride et nue opposée à la vallée verdoyante et productive, du « succès » de l'agriculture chilienne, d'abord basée sur le *latifundio* et ensuite dominée par l'entreprise agro exportatrices, s'est créée une

inégalité sociale laissant à la marge les producteurs qui n'entrent pas dans le modèle dominant.

- 18 Mais plus que d'inégalité, on pourrait parler ici de disparités écologiques, objectives et observables ou alors d'inéquité, historiquement construites et qui relèvent de la norme sociale.
- 19 Les suites de la réforme agraire ont montré que la possession d'un titre de propriété ne résorbait pas les problèmes d'accès à la terre et d'exploitation rurale. La petite propriété privée ou celle, communautaire, des communautés agricoles, toutes légales qu'elles soient, n'octroient pas le *property premium*⁵ que définissent Heinsohn et Steiger (cité par Steppacher, à paraître 2007). Même si un titre de propriété régulier permet d'éviter des abus ou une appropriation induite par des tiers, le caractère aléatoire de la production sur ces terres ne peut constituer un gage permettant l'accès au crédit, contrairement à la propriété de *riego*. Là réside peut être l'inégalité, plus que dans l'écologie, dans cette région où l'eau constitue le facteur limitant de la production et où sa rareté en fait une ressource chère.
- 20 Nous avons fait allusion ci-dessus aux handicaps du *secano* par rapport au *riego* en abordant la technification de la production agricole dans ce dernier : les plus-values agricoles élevées engendrées grâce à l'irrigation sont géographiquement situées dans la zone irriguée et irrigable et elles engendrent elles-mêmes l'accès au crédit bancaire d'autant plus que les plus-values agricoles élevées accompagnent, « historiquement » peut-on dire, la propriété privée individuelle.
- 21 Ceci dit, l'ensemble environnemental, social et économique *riego* est un système construit qui s'entretient lui-même et envoie des ramifications économiques et financières loin autour de lui, mais presque entièrement hors du *secano*. Le *riego* entretient de nombreuses filières économiques et financières spécifiques concernant l'agronomie, les transports (terrestres et maritimes), le courtage et la vente des produits agricoles, des intrants agricoles et des emballages, l'achat et l'entretien des machines agricoles et des équipements hydrauliques et hydro-agricoles. Il entretient ainsi toute une série de fonctions et de métiers spécialisés liés à la gestion et au contrôle du partage de l'eau et du coût des infrastructures d'irrigation, sans parler des emplois permanents liés à la gestion des entreprises agro-industrielles qui produisent et qui parfois transforment sur place (fabriques de jus de fruit, distilleries, réfrigération).
- 22 Les filières du *riego* sont des filières longues, pourvues de nombreuses ramifications fonctionnelles et financières, ces dernières étant de dimension mondiale. À côté de cela, les filières du *secano* sont courtes et locales : le fromage de chèvre fabriqué en été dans la montagne par l'éleveur qui a sa maison dans la vallée est vendu dans la capitale provinciale aux consommateurs urbains locaux au travers d'un nombre d'intermédiaires réduits. Entre ces deux extrêmes, qui illustrent une fois de plus la différence entre *riego* et *secano*, un contact fonctionnel et économique existe, c'est celui de l'abondante main d'œuvre saisonnière qu'exigent les travaux sur les parcelles irriguées (même si elles sont mécanisées) et la récolte et l'emballage des fruits pour l'exportation.
- 23 Les petits cultivateurs de *secano*, hommes et femmes, s'embauchent chez les producteurs du *riego*, qui assurent ainsi l'essentiel du revenu de nombreux ménages dans les zones les plus favorables. Le niveau de vie des habitants du *secano* (et ceci inclut les propriétaires communautaires des communautés agricoles limitrophes de l'aire *riego*) s'est considérablement amélioré depuis le boom sur l'agriculture fruitière des années 1980 et

suivantes, avec le salaire de deux, parfois trois membres de la famille. Toutefois, ces nouveaux revenus ne leur permettent toujours pas d'investir réellement pour leur compte dans l'agriculture irriguée, trop exigeante en capitaux. Les petits propriétaires individuels du *riego* doivent d'ailleurs se lier aux grandes entreprises agricoles pour leur confier les parties de la filière qu'ils n'ont pas les moyens d'assurer faute des équipements, des informations et des réseaux nécessaires à la rapidité du conditionnement des fruits, du transport de produits fragiles et périssables, de l'écoulement sur les marchés de l'hémisphère Nord. Encore faut-il préciser qu'une partie de la main d'œuvre saisonnière est fournie par des courtiers qui recrutent en ville et par des saisonniers professionnels qui parcourent toute l'année le Chili et l'Argentine, pays sans morte-saison agricole grâce aux types de productions et à l'étagement en altitude.

- 24 Cette description doit être complétée en citant la tendance à la concentration des terres, des droits d'eau et du capital que l'on observe actuellement (Reyes *et al.*, 2006) : depuis les années 1990, de grandes entreprises multinationales ont acheté des terres de *riego* et les droits d'irriguer (*droits d'eau* séparés de la propriété de la terre, juridiquement enregistrés et qui correspondent à des quantités d'eau, finalement), mais aussi des superficies de *secano* ; ils obtiennent légalement les droits pour les irriguer et leur capacité d'investissement leur permet d'assurer les frais considérables de défrichage et d'équipement hydraulique : les anciens propriétaires, individuels ou communautaires, légalement enregistrés ou non, deviennent les employés de l'entreprise sur les terres gagnées à l'irrigation. Ces pratiques ne vont pas sans conflits ni actions judiciaires, non seulement pour la reconnaissance des droits des anciens propriétaires sur les terres sèches qu'ils ne pouvaient irriguer (ni techniquement, ni légalement), mais aussi pour le partage équitable de la ressource en eau. Celle-ci, en effet, et contrairement aux superficies cultivables⁶, n'est pas inépuisable, ni dans la réalité physique de cette région aride, ni dans la réalité socio-juridique.
- 25 Les dimensions techniques de la production agricole et minière (on sait que la mine a façonné le Chili économique, social et politique de façon continue) ont une grande importance culturelle et économique dans le Chili rural et ce depuis très longtemps puisque l'irrigation et la mine y existaient avant la colonisation espagnole. Celle-ci, puis le Chili indépendant, ont abondamment encouragé le développement de la technicité dans le monde rural afin de modifier et d'accroître la production par des transformations radicales : la plupart des espèces agricoles et tout le cheptel en Quatrième Région ont été introduits, d'Europe d'abord (blé, agrumes, moutons, chèvres), remplacés ensuite par des variétés développées en Amérique du Nord en ce qui concerne l'agriculture irriguée d'exportation. La seconde source d'artificialisation est la construction de réseaux d'irrigation, d'abord gravitaires et alimentés depuis la période pré-hispanique par la seule fonte saisonnière des neiges d'altitude, puis progressivement améliorés en ce qui concerne les débits et la sécurité de l'alimentation au cours de l'année, au moyen de barrages pour le stockage permanent de l'eau, de l'allongement, de l'élargissement et de l'interconnexion des canaux, de systèmes associatifs très élaborés et réglementés de distribution, de partage de l'eau et de contrôle des processus. Depuis les années 1980, l'énergie électrique permet de se passer de la gravité comme énergie de transport et de distribuer de l'eau sous pression, ce qui induit l'irrigation par goutte à goutte à la parcelle, plus économique en eau mais très coûteuse en investissements. L'évolution des techniques d'irrigation et l'adoption de variétés nouvelles impliquent des apprentissages agronomiques concernant le sol, les machines et les intrants (engrais et autres produits

chimiques), le plus souvent fournis par les entreprises agro-industrielles sous forme de paquets technologiques intégrés. Le *schéma d'irrigation* du bassin du Limari coûte cher, en investissements, en maintenance et en travail. Les deux autres systèmes de production présents dans le bassin-versant du Limari, l'élevage extensif et la petite agriculture « traditionnelle », sans sécurité de l'alimentation en eau, sont beaucoup moins coûteux à la production. Quand ils sont pratiqués dans le cadre social et foncier des communautés agricoles, les producteurs n'ont pas accès aux capitaux d'investissement ni aux prêts bancaires, au motif parfaitement légal qu'ils ne sont pas individuellement propriétaires et que leur terre n'est pas hypothécable. Là encore, les propriétaires communautaires ne sont pas à égalité avec les propriétaires individuels. L'irrigation pour la production à haute valeur ajoutée est évidemment liée, géographiquement, à la capacité « naturelle » du bassin-versant à produire les variétés concernées : au dessus de 1 200 à 1 500 m d'altitude (selon l'orientation), les espèces et variétés qui correspondent à l'agriculture irriguée et modernisée d'exportation (raisin de table, avocat, agrumes) ne mûrissent plus. Elles laissent la place à l'élevage extensif pour la production fromagère non exportable (en *secano*) et à des cultures irriguées peu ou pas présentes sur le marché international : vigne pour la production d'alcool, pommiers, figuiers et poiriers, luzerne...

- 26 Dans la Quatrième Région du Chili, l'inégalité géographique et sociale est une image forte, liée à l'histoire et à la forme de propriété du sol et à l'accès au capital productif. Elle est confortée par le développement, récent et vivement encouragé par les pouvoirs publics, d'une agriculture d'exportation à haute valeur ajoutée. Actuellement, les inégalités s'y expriment en termes binaires dans une asymétrie simpliste à laquelle toutes les variables sont reliées, depuis celles du paysage jusqu'à celles de la sécurité du système de production et des revenus. L'existence et le statut des communautés agricoles confirment – à quelques exceptions près – cette simplification, de même que l'évolution du statut foncier des terres communautaires. Chaque fois que cela est possible, les propriétaires associés sortent de leur communauté pour devenir propriétaires individuels de certaines des parcelles auxquelles ils avaient droit. Chaque fois que cela est possible (et surtout rentable), des propriétaires privés individuels achètent des droits et des terres dans les communautés agricoles.
- 27 Dans les deux cas, le but est de valoriser les terres par un apport de capital et des investissements en vue de l'irrigation. La frontière entre *riego* et *secano* se déplace, certes : non seulement par la progression de la « frontière » paysagique vers le haut des pentes, mais aussi par l'accès des ruraux des terres sèches aux revenus issus de l'irrigation et à une certaine (quoique timide) reconnaissance de l'intérêt environnemental et productif des terres sèches et des espaces de la montagne. En apparence et en visibilité, la dissymétrie existe toujours, sans nuances ni gradients, ni dans le paysage ni dans le statut social des producteurs, qui restent soumis et identifiés par l'attribut géographique de leur espace productif et, dans une large mesure, de leur village de résidence. L'Etat chilien encourage d'ailleurs vivement la formalisation de la propriété privée individuelle, ce qui réduirait statistiquement la pauvreté puisque ceux qui ne sont pas propriétaires individuels « sont des pauvres ». On constate là un étrange raccourci qui ne tient compte que d'une variable, laquelle est, en fait, bien plus (ou uniquement) géographique et paysagique, qu'économique et réellement sociale.
- 28 Les nuances que les exceptions pourraient apporter à ce schéma binaire (il existe de grands propriétaires individuels de *secano* et des petits propriétaires individuels de *riego*) ne paraissent pas encore de nature à le modifier : l'économie libérale et les politiques

économiques de l'Etat favorisent la propriété individuelle, l'accès au prêt et au capital bancaire en gageant la terre et uniquement la terre, la haute productivité pour l'exportation, selon un modèle « minier » connu et pratiqué sur place depuis longtemps. Si l'opposition paysagique, sociale et économique est moins nettement perceptible entre monde du *riego* et monde du *secano* dans les hautes vallées, c'est bien en effet parce que le défaut d'ensoleillement de ces vallées étroites et le froid hivernal ne permettent pas une production aussi rentable qu'en moyennes et basses vallées. L'aridité elle-même joue un rôle important dans cette dissymétrie environnementale, sociale et économique : elle n'est pas corrigée partout par une irrigation sécurisée, c'est-à-dire par l'accès des producteurs aux diverses technologies (hydrauliques, agronomiques et hydro-agricoles), non plus qu'à l'accès juridique à la ressource eau elle-même. Ces accès sont coûteux, ils sont hors de portée des capacités d'investissement familiales, les modes de financements accentuent les mises à l'écart.

- 29 Notre objectif de départ, qui était de tester le concept « inégalité écologique - inégalité sociale » dans le milieu rural d'un pays émergent au moyen de la même grille de lecture que celle des acteurs ruraux de la région, a permis de soulever des sujets qui n'avaient pas encore été approfondis sur ce terrain et dans ce cadre socio-scientifique. A travers la mise en évidence illustrée de nuances dans l'aire de *secano*, qui accueille à la fois « richesse » et « pauvreté » et son propre système inégalitaire, la problématique « inégalités écologiques - inégalités sociales » a montré le rôle du social et du politique dans les discriminations que nous avons évoquées. Le rôle essentiel et continu de l'histoire régionale dans la dissymétrie est devenu visible : les réorganisations foncières et la modernisation technologique ont remodelé les différences sociales qui avaient transgressé les ressources et les espaces du milieu naturel.
- 30 Néanmoins, ce remodelage a fini - en fait, n'a pas cessé de - reproduire la dichotomie spectaculaire entre *secano* et *riego*, comme si la puissance du paysage s'imposait durablement. Faut-il voir dans l'économie résolument libérale du pays le frein à un lissage autrement accessible ? L'hypothèse, très répandue dans les pays d'Amérique latine, mérite d'être approfondie, quoique trop simpliste sous cette forme. Faut-il y voir la traduction directe de notre propre regard, ébloui par « la nature » d'une part, par l'image prégnante que les acteurs de cette ruralité chilienne ont d'eux-mêmes ? La comparaison de l'histoire foncière et technologique des bassins-versants adjacents au Limari (montagneux et arides, eux aussi), montrera peut-être (c'est en tous cas l'hypothèse que nous faisons), qu'à travers les différences des paysages construits dans ces vallées et ces pentes, c'est *l'ensemble* naturel, historique et technique, et la traduction économique qui en est faite, qui entretient et confirme la dissymétrie que les paysages permettaient déjà de voir... ou de masquer, au sens où le masque reproduit les traits de qui le porte...
- 31 En comparant l'espace géographique nommé *riego* à l'espace géographique nommé *secano*, la productivité des moyennes vallées irriguées à la productivité de la haute montagne, comparons-nous en fait les mêmes objets ? Dans une perspective de l'analyse de *l'équitable*, les critères d'évaluation des « capacités » ne seront certainement pas les mêmes : il y a là matière à développer de façon conceptuelle des recherches dont nous n'avons montré ici que de possibles illustrations.

BIBLIOGRAPHIE

Alvarez P., 2005. Un itinéraire de l'eau, approche géographique et agronomique d'une gestion de l'irrigation en zone aride du Chili, thèse de l'Université d'Orléans, 297 p.

Armijo G. & Caviedes H., 1997. Vicisitudes y cambios en el mundo rural chileno. La ultima modernización agraria ¿La gran solución de fin de siglo?, Anales de la Universidad de Chile, Sexta serie, n°5, octubre de 1997, <http://www.anales.uchile.cl/6s/n5/estudio1.html#>

Bengoa J., 1988. Historia social de la agricultura chilena, Tome 1: El Poder y la subordinación, Ediciones Sur, Santiago, 297 p

Bengoa J., 1990. Historia social de la agricultura chilena, Tome 2: Haciendas y campesinos, Ediciones Sur, Santiago, 237 p.

Cortes H., 2003. Evolución de la propiedad agraria en el Norte chico (siglos XVI-XIX) in Patrick Livenais & Ximena Aranda, ed, Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile arido: la región de Coquimbo, Université du Chili, IRD, Université de La Serena, LOM Ediciones, Santiago, 2003, 502 p: 33-64.

Jollivet M., 2001. Rente foncière et gestion des ressources naturelles, quelques remarques sur la rente foncière dans une perspective interdisciplinaire, in Jollivet M. Pour une science sociale à travers champs : paysannerie, ruralité, capitalisme (France XX^e siècle), Paris, Arguments, 400 p : 317-331.

Livenais P., & Aranda, X., ed., 2003. Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile arido: la región de Coquimbo, Université du Chili, IRD, Université de La Serena, LOM Ediciones, Santiago, 2003, 502 p.

Pouget M.-J., Caviedes E., Hamelin Ph., Rémy D., Mathieu R., Lira V., Alvarez D., 1996. Ambiente árido y desarrollo sustentable, La provincia de Limarí, ORSTOM-Université du Chili, Santiago, 103 p.

Rawls J., 1971. A theory of justice, Cambridge, Mass., Harvard University Press ; trad; fr. de Catherine Audard, Théorie de la justice, Paris, Ed. du Seuil, 1987 ; réed., coll. "Points", 1997,

Reyes H. F., Poncet Y., Alvarez P., 2006. Les communautés agricoles dans l'environnement libéral chilien : transformations foncières et risques environnementaux, Colloque international Les frontières de la question foncière, enchâssement social des droits et politiques publiques, Montpellier, 17 au 19 mai 2006, publication CD-ROM, IRD-INRA-CIRAD et autres, Montpellier.

Sen A., 2000. Repenser l'inégalité, coll. L'Histoire immédiate, Paris, Le Seuil, 279 p.

Steppacher, R., sous presse. Property, Mineral Resources and "Sustainable Development" in Otto Steiger , ed, Property Rights, Creditor's Money and the Foundations of the Economy, Marburg, Metropolis, 450 p.

Van Parijs P., 1991. Qu'est-ce qu'une société juste? Introduction à la pratique de la philosophie politique, Paris, Le Seuil.

NOTES

1. L'histoire foncière dans les régions du nord du Chili que nous abordons très brièvement plus loin, et la persistance de modèles agraires et miniers coloniaux puis oligarchiques, n'ont pas encore fait l'objet, à notre connaissance, d'analyses détaillées et de synthèses. Il n'est pas inutile d'attirer ici l'attention sur son intérêt.
2. Nous postulons ici que c'est la localisation de *la ressource* qui détermine l'habitat (le site d'installation) des hommes qui l'exploitent. Ce n'est plus vrai depuis plusieurs décennies dans le Chili rural de la zone semi-aride dont la population, auparavant fortement dispersée, a été regroupée sous prétexte de proximité des infrastructures sociales modernes.
3. Ces travailleurs agricoles étaient attachés, avec leur famille, à une grande propriété rurale, et dépourvus de droits notamment de celui de propriété. « ...l'histoire du travail des XVIII^e et XIX^e siècles nous montre de grandes masses d'hommes et de femmes, les peones qui se déplaçaient dans tout le pays à la recherche de travail. (...). Pour s'installer, le peon devait reconnaître l'autorité, "accepter le seigneur". Il se convertissait alors en inquilino ou en « nouvel arrivant » (*allegado*) dans un village ou un hameau situé à proximité d'une hacienda » (Bengoa, 1990 : 9).
4. Fondé sur l'équivalent de « 80 hectares irrigués dans le Chili central ».
5. " *It is the immaterial economic potential contained in the security of a legal property title (called property premium by Heinsohn and Steiger), enabling credit relations, that makes property the constitutive institution of capitalism on the condition, of course, that property is titled, registered, protected and enforceable*" (Steppacher, sous presse).
6. Il convient de préciser que la vigne, la quasi monoculture des grandes entreprises, s'accommode aussi aisément des sols caillouteux et des pentes raides des flancs de montagne que des sols alluvionnaires récents et de la topographie plane des fonds de vallées : le facteur limitant, socialement, juridiquement et techniquement, c'est l'eau d'irrigation.

RÉSUMÉS

Le rapprochement entre inégalités écologiques – que nous concevons comme celles liées à l'habitat humain au sens large – et inégalités sociales, dans le contexte des affichages de développement durable, attire l'attention des géographes et des agronomes qui travaillent sur la disponibilité des ressources et sur la capacité des sociétés à en tirer parti. Ici, il s'agit d'habitats et de ressources dans des anthroposystèmes situés à la marge de l'oekoumène. Dans la Quatrième Région du Chili (Région de Coquimbo), la montagne (c'est-à-dire la pente et l'altitude) et l'aridité, l'histoire du partage de la terre, le rôle des systèmes économiques et financiers et le rôle de la technologie vont être les quatre éléments de notre grille de lecture des contradictions et des incertitudes sur les perspectives d'un développement durable. Ces contradictions sont vécues par les acteurs de la production rurale et étudiées par les chercheurs. Nous allons examiner les

réalités de *l'inégalité écologique et sociale* dans la Quatrième Région, et notamment dans le spectaculaire bassin du Limari, à la lumière de ces quatre entrées.

The convergence between ecological inequalities - that we conceive as linked to human habitat in a broad sense - and social inequalities, in the context of sustainable development issues, retain the interest of geographers and agronomists working on resources availability and on societies' capacity to take advantage on it. Here, we deal with anthroposystems habitat and resources, at the oekoumen margins. In the fourth region of Chile (Coquimbo Region), mountain and aridity, techniques, sharing land history and the liberal economic model constitute an entity in which sustainable development implementation and perspectives raise many contradictions. These contradictions are lived by rural production actors and studied by researchers. We will examine ecological and social inequality realities through these four points.

INDEX

Keywords : sustainable development, Chile, land issues, rural geography, agrarian structure, arid zone

Mots-clés : pauvreté, développement durable, Chili, foncier, géographie rurale, montagne, structure agraire, zone aride

AUTEURS

YVELINE PONCET

Yveline Poncet, géographe, directeur de recherche IRD, a travaillé presque exclusivement dans les régions semi-arides d'Afrique et du Chili, sur l'exploitation et le partage des ressources naturelles dans des contextes de pénurie, de fragilité des systèmes de production et de rapides transformations économiques et sociales. Elle est actuellement directrice du Centre d'Orléans de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). IRD, 5 rue du Carbone - 45072 - Orléans Cedex 2. Tél. 02 38 49 95 01. Fax 02 38 49 95 10. yveline.poncet@orleans.ird.fr

TCHANSIA S. KONÉ

Tchansia Koné, biologiste de formation, s'est intéressée de près à l'organisation spatiale des éleveurs de chèvres transhumants qui circulent entre les pâturages de basse altitude et les hautes vallées de la Cordillère des Andes, dans la quatrième région du Chili. Elle prépare une thèse de géographie sur ce sujet à l'Université d'Orléans. IRD, 5 rue du Carbone - 45072 - Orléans Cedex 2. Tél. 02 38 49 95 01. Fax 02 38 49 95 10.

HÉCTOR F. REYES

Fabian Reyes, agro-géographe, est professeur de développement rural à l'Université de La Serena, Chili. Il travaille principalement sur les mutations foncières en milieu agricole et pastoral, particulièrement sur les conséquences de la réforme agraire de 1957 dans la zone semi-aride du Chili et sur le devenir des propriétés communautaires.

YANN REINETTE

Yann Reinette, agro-économiste, est inscrit en doctorat à l'ENGREF, en accueil au Centre IRD d'Orléans. Son travail porte sur le peuplement et la dynamique sociale des espaces ruraux en Guyane française. Il analyse les règles d'évolution des institutions sociales dans le rapport

qu'elles entretiennent à la croissance démographique, à la construction des identités socio-économiques, à la problématique de la pauvreté et de l'équité dans le vaste champ de la gestion des ressources renouvelables.